

16 rue Hector Berlioz - 93000 Bobigny

Contact : vie associative 01 49 35 68 35

vieassociative@udaf93.fr / www.udaf93.fr

Voilà l'été et ses loisirs...

« L'accession de la classe ouvrière et des masses populaires de notre pays à une vie que le travail n'absorbera pas intégralement, pose devant nous le problème de l'organisation des loisirs. Loisirs sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels où doivent s'associer et se compléter les joies du stade, les joies de la promenade, du camping, du voyage, les joies des spectacles et des fêtes. Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité ». Extrait du discours de Léo Lagrange à la Jeunesse du 10/06/1936.

Mais pourquoi des loisirs ? Pourquoi des vacances ? Pourquoi partir ?

Tout simplement, parce que partir c'est « sortir de l'immobilité pour se mettre en mouvement ». Partir c'est « s'éloigner ». S'éloigner de ce que l'on connaît, sortir de l'immobilité du quotidien : dépaysement, rencontres, répit, retrouvailles, se créer des souvenirs, des p'tits bonheurs simples. Voilà à quoi servent les vacances. C'est se confronter à « l'inconnu », sortir de sa zone de confort tout un apprentissage. L'ouverture d'esprit passe par les vacances et cela fait partie aussi de la sociabilité.

Malheureusement, ce besoin devient un luxe pour les familles. Le coût en est élevé : hébergements, transports, activités. Même avec les aides aux vacances, les familles n'arrivent pas à partir. Pour rappel, en 1936 avait été mis en place les « billets de train populaires car le transport était déjà un frein aux départs.

Et là qu'interviennent les associations et leurs actions pour les familles. Leur offrir le répit, les p'tits bonheurs simples. Si beaucoup d'associations s'arrêtent l'été, d'autres continuent. Certaines arrivent à disposer d'un car municipal pour une journée à la mer ou sur une base de loisirs d'autres organisent des rassemblements sur une journée, une après-midi. Ces actions contribuent à aider les familles à tenir le coup, d'avoir des souvenirs à raconter, aux enfants de s'émerveiller.

En tant que tête de réseau, l'UDAF n'aura de cesse de soutenir et d'accompagner les associations familiales adhérentes dans la réalisation de leurs actions et de remercier sans relâche les bénévoles. Ces derniers permettent de passer du stade de la conception à la concrétisation des actions.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances qu'elles vous soient ressourçantes et reposantes





UNAFAM a tenu son Assemblée Générale le 1^{er} juillet à l'UDAF. Une trentaine d'adhérents ont répondu présents. Pour rappel, l'UNAFAM c'est : **UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES**. Des rencontres sont organisées tout au long de l'année sous différents formats. Plus d'informations sur les cafés psy, cinés débats, l'accompagnement au montage de dossier MDPH sur leur site : <https://www.unafam.org/seine-saint-denis>

Pique nique de l'AFL Livry Vaujours



CSF AULNAY Sortie de fin d'année et de mise en pratique des cours de français pour les participantes du groupe d'alphabétisation au parc du Sausset à Villepinte. La première partie de la sortie consistait à identifier et cueillir les légumes dans le potager du parc (chou rave, blettes, radis) pour ensuite concocter une recette étoilée !



L'actualité de l'UNAF

cliquant [ici](#)

- 17 et 18 juin 2023 : l'Unaf a tenu son Assemblée générale à Angers devant plus de 500 participants Plus d'informations en

La vie associative



La Vie Associative vous propose une initiation à CANVA, outil de design graphique gratuit. Cet outil permet la création de flyer, d'invitations, de calendriers. Cliquez [ici](#) pour les personnes intéressées.

L'Assemblée Générale de l'UDAF s'est tenue le mardi 20 juin 2023, en présence des associations familiales adhérentes et de représentants. Le quorum étant atteint c'est au travers du rapport d'activité, c'est une année d'actions qui reflète la dynamique de l'UDAF et ayant permis des échanges fructueux entre participants. Les différentes délibérations statutaires en particulier budgétaires ont pu être adoptées. Pour rappel, le montant de la cotisation par adhérent reste fixé à 0,40 cts et 16 € par fédération. Par la suite, les participants ont pu se retrouver autour d'un buffet convivial.



Le mot de la commission de la Vie Associative

Monoparentale
Idées Nucléaires
FAMILLES Préjugés
Recomposée reçues
Homoparentale

Retenez la date : Le **mardi 24 Octobre** à l'UDAF aura lieu la Journée « Parlons Famille**S** », déconstruisons les préjugés !!

Le 22 juin avait lieu la deuxième rencontre pour préparer cette journée. ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION interviendra également lors de cette journée, au côté de l'APGL (association des Parents Gays et Lesbiens), de l'association « LE TIPI », l'AFL de Livry Gargan.

Une première information sera adressée aux associations adhérentes pour diffusion à leurs réseaux.



Médaille de la famille

Samedi 24 juin 2023, Madame MAROUN, première adjointe au Maire d'Aulnay a témoigné de la reconnaissance de la nation à Madame LETOURNEUR Chantal en la décorant de la Médaille de la Famille. Cette mère de famille de six enfants était accompagnée de son mari, de trois d'entre eux et de ses petits-enfants. L'émotion était bien présente dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville. Cette médaille, est la seule distinction existante, valorisant tout l'investissement parental.

Pour l'anecdote, Madame LETOURNEUR avait tenu à apporter la médaille de sa grand-mère, elle-même décorée en son temps.

Le mot de la commission Santé

- **Climat et santé**

Le changement climatique influe sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé : air pur, eau potable, nourriture en quantité suffisante, sécurité du logement. Entre 2030 et 2050, on s'attend à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur. Il s'agit là d'un véritable problème en matière de santé nous concernant tous

En France, l'empreinte carbone par personne est de 10 tonnes en moyenne. Si Le transport et

l'alimentation restent les plus grosses sources d'émission devant le logement et les loisirs, il est à noter que les services publics consomment 1,5 tonne. Afin parer à tous changements en limitant la hausse de la température moyenne de la planète, l'objectif souhaité est de 5 tonnes en 2030 et 2,5 tonnes en 2050 par personne en France. Pour connaître votre empreinte carbone, faites le test ici : <https://nosgestesclimat.fr/>

- **Accès routier**

Sous la signature conjointe, de Madame la Directrice Générale des 3 hôpitaux du GHT Grand Paris Nord Est et du membre de l'UDAF représentant les usagers à l'hôpital de Montreuil, une lettre vient d'être adressée à Monsieur le Préfet lui demandant de prendre toutes dispositions aux fins qu'après les travaux d'aménagement de la ligne 11 du métro,

l'accès à l'entrée principale de l'hôpital André Grégoire soit garanti par la mise en circulation dans les deux sens du boulevard de la Boissière. Cet accès est non seulement indispensable pour les convois ambulanciers mais pour tous les usagers et visiteurs de l'établissement hospitalier.



Accueil d'un représentant du Ministère de la Santé du Sénégal

Le 5 juillet, à la suggestion de Madame Mariam THIAM, de l'association adhérente RTMF, l'UDAF a eu le plaisir d'accueillir Monsieur GUEYE Tidiane, conseiller technique coopération au ministère de la santé et de l'action sociale du Sénégal et de lui présenter les trois services de l'UDAF et leurs diverses activités en matière de protection juridique des majeurs, de l'accompagnement social des familles, de la vie associative ainsi que le rôle des représentants des familles dans diverses institutions du département.

C'est particulièrement en ce qui concerne la santé qu'un large débat s'est instauré sur la place des usagers dans le système hospitalier. Il en est ressorti une vision partagée quant aux actions à mener tant en Seine Saint Denis qu'au Sénégal et une volonté de développer des contacts réguliers.



Mallette pédagogique

A l'occasion de la réunion trimestrielle des représentants des usagers dans les structures de santé de Seine Saint Denis, Il est apparu opportun à la Commission Santé de l'UDAF, dans sa responsabilité d'information et de soutien, de remettre à chacun une mallette pédagogique. Celle-ci contient divers documents sur le rôle du RU, de la Commission Des Usagers, et les droits des Usagers (flyers, kakémonos, clés USB) utilisables lors de journées d'information. Tous ces supports réalisés afin d'aider les Représentants des Usagers à mener à bien leur mandat se révélant de plus en plus important dans divers établissements de santé.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des démarches à suivre dans le cas où vous souhaiteriez obtenir une « Autorisation d'Occupation Temporaire » (AOT) pour organiser une manifestation sur le domaine public.

Démarches selon le type d'événements

Manifestations	Démarches nécessaires	Délais légaux	Autres démarches à réaliser	Documents
Défilé, cortège ou rassemblement (si un enjeu de sécurité existe)	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'une demande d'occupation du domaine public auprès de la mairie ou de la préfecture si police nationale compétente, (demande écrite et signée du président précisant le nom de l'association, le motif, le jour, le lieu et les horaires, début et fin) - Dépôt d'une déclaration préalable à la préfecture si l'événement est sensible ou est qualifiable de « grand rassemblement » (plus de 5000 personnes) - Un dossier de sécurité est à réaliser, le transmettre à la mairie qui l'adressera à la préfecture (si plus de 5000 personnes, collaboration des deux entités). L'entité est responsable du dispositif de sécurité privé ou public, obligatoire à partir de 1500 personnes. Le concours des forces de l'ordre est facturé à l'association. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 jours francs et 15 jours maximum francs-avant la date - 1 mois si événement sensible - Au minimum 2 mois avant si Paris - 4 mois avant si le public est évalué à plus de 5000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher d'un assureur pour la protection des personnes et des biens - Vérifier la conformité des installations prévues - Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que des règles d'hygiène et de surveillance - Prévoir de mettre en place un service de sécurité et un poste de secours (assuré par la Croix-rouge ou la Protection civile) - S'assurer de l'accessibilité des lieux (sorties de secours, rampes d'accès, ascenseurs...) - Organiser un dispositif prévisionnel de secours avec le service départemental d'incendie et de secours pour tout rassemblement de 1500 à 5000 personnes 	
Buvette, débit temporaire de boissons	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'autorisation d'occupation à déposer auprès de la mairie - Limité à 5 par an et par association - Des dérogations temporaires (10/an) peuvent être envisagées pour les associations sportives agréées jeunesse et sport (pour boissons alcoolisées du groupe 3, vente possible pour 48 heures maximum). 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 jours avant la date prévue - Au moins 3 mois avant pour une demande dérogatoire 		
Animation musicale	Demande d'autorisation de diffusion de musique auprès de la Sacem			
Tombola (loterie)	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'autorisation à la signature du président uniquement, à déposer auprès de la mairie - Pièce obligatoire de la demande : Cerfa n° 11823*03 			Pour une 1 ^{re} demande, joindre les statuts de l'association (loterie acceptée pour actes de bienfaisance, encouragement des arts ou financement d'activités sportives à but non lucratif)
Vente au déballage tel que vide-grenier, brocante...	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration préalable de vente au déballage à remplir (Cerfa n° 13009*01) - Faire une demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt auprès de la mairie 15 jours avant la date prévue, en main propre contre récépissé ou par lettre avec AR 		<ul style="list-style-type: none"> - La photocopie de la pièce d'identité des vendeurs obligatoire - Création d'un registre permettant l'identification des vendeurs (côté et signé par le maire) à déposer en mairie avant la date de manifestation
Événements sportifs automobiles	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches à faire auprès du préfet de département (du préfet de police à Paris) si événement sans compétition ni classement - Déposer une demande d'autorisation à la fédération sportive compétente si il s'agit d'une épreuve de compétition avec classement - Sur un site classé Natura 2000, réaliser une étude d'impact/évaluation des incidences (si budget supérieur à 100 000 euros délivrant un titre national ou international, épreuves motorisées dans les chemins, épreuves sportives à buts lucratifs) - Voir le Guide Natura 2000 : s.42l.fr/guide-natura-2000 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 mois avant pour une manifestation jusqu'à 200 véhicules de 4 roues : Cerfa 1309*03 - 2 mois avant si le formulaire simplifié d'évaluation des incidences est à faire 		<ul style="list-style-type: none"> - Le programme et le règlement - Le plan des voies empruntées sur lequel figurent les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis - Le plan des mesures assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers - L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation
Événements sportifs avec parcours ou circuit (course à pied, rollers, etc.)	Auprès du préfet de département (du préfet de police à Paris)	2 mois avant avec le Cerfa 13091		